**Bourses doctorales CNRS-L/UPPA 2018-2019**

**Appel à proposition des projets de thèse**

**Co-tutelles ou co-directions de thèses**

**OBJET de l’APPEL A PROJETS**

Dans le cadre de l’accord entre le Conseil National de la Recherche Scientifique de la République Libanaise (CNRS-L) et l’Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) pour le co-financement des thèses de doctorat dans des thématiques d’intérêt commun, **trois** bourses de recherches doctorales pour l’année 2018-2019 seront mises en place. Ces thèses sont proposées conjointement par un laboratoire de recherche de l’UPPA et un laboratoire de recherche libanais dans le cadre d’une convention de co-tutelle ou de co-direction. Ainsi, les équipes souhaitant proposer des thèses de doctorat pour l’année 2018-2019 sont priées de compléter ce ***formulaire de proposition de sujet de thèse*** et de l’envoyer par courriel avant le **11 mai 2018** à: tamara.elzein@cnrs.edu.lb (pour CNRS Liban) et jacqueline.petitbon@univ-pau.fr (pour le collège des Ecoles doctorales de l’UPPA). Les sujets retenus seront diffusés pour l’appel à candidature, et la sélection finale des doctorants boursiers se fera par un comité mixte des deux institutions. Les candidats sélectionnés dans le cadre du présent appel à projets seront soumis à la règlementation régissant les recherches doctorales des universités partenaires.

**Il est à noter que les thématiques prioritaires pour l’année 2018-2019 sont les suivantes :**

* **Ressources aquatiques;**
* **Géophysique/géo-ressources ;**
* **Archéologie/archéométrie ;**
* **Géographie/aménagement/ télédétection;**
* **Eco-construction ;**
* **Durabilité des ouvrages**
* **Matériaux**
* **Energie**
* **Environnement**
* **Informatique**
* **Sciences sociales**

**MODALITES**

* **3** bourses seront financées en 2018
* Les propositions doivent être présentées sous la forme suivante :
* Le projet devra être rédigé en anglais ou en français etdéposé conjointement auprès de Mme Tamara Elzein tamara.elzein@cnrs.edu.lb (pour CNRS Liban) et de Mme Jacqueline Petitbon jacqueline.petitbon@univ-pau.fr (pour le collège des Ecoles doctorales de l’UPPA)
* À la seconde étape, les projets de thèse proposés seront diffusés pour l’appel à candidature. Un candidat intéressé par un projet aura le droit de déposer une seule demande pour le projet de son choix.
* Les projets/candidats seront sélectionnés par une commission mixte paritaire (minimum 4 membres).
* À cet effet, l’équipe de la commission mixte de chaque partenaire procèdera à une première évaluation des couples projet/candidats ; par la suite, elle se réunira en session plénière pour auditionner les candidats et réviser les évaluations réalisées séparément et établir un classement définitif. Ce dernier a pour objectif de sélectionner les couples candidats-projets présentés.
* La sélection sera faite en tenant compte de la qualité du projet de thèse et du dossier du/des candidats doctorants (cf. critères de sélection ci-après). Chaque dossier de candidature recevra une notation (selon la méthodologie mentionnée ci-dessous). La note finale de l’évaluation sera communiquée aux candidats sélectionnés et non sélectionnés.
* Une liste principale et une liste d’attente seront établies :
* Un seul candidat pourra être sélectionné par projet de thèse.
* Dans le cas où plusieurs candidats se présentent pour le même projet, un classement de ces candidats sera fait par la commission mixte.
* Sur les listes seront mentionnés les noms des projets et des candidats proposés par les porteurs de projets ainsi que les candidats classés.
* Au cas où un candidat de la liste principale se désisterait, le candidat du premier projet classé sur liste d’attente sera choisi.
* Si le projet choisi dans la liste d’attente inclut plusieurs candidats, la Commission mixte devra établir une classification afin de sélectionner le meilleur d’entre eux.
* Ainsi un même projet de thèse peut être classé sur liste principale avec le doctorant sélectionné et également sur liste d’attente avec un autre (ou d’autres) candidat(s).
* Les deux listes (liste principale et liste d’attente) seront publiées conjointement par les deux partenaires.
* Les candidats sélectionnés devront être titulaires du master (ou en cours de préparation) ou faire valoir une équivalence avant la phase d’inscription en thèse.
* Les doctorants sélectionnés bénéficieront d’une bourse doctorale d’une durée maximale de 3 ans. Le renouvellement annuel de la bourse se fait après évaluation du CNRS-L.

Par ailleurs, les règles suivantes s’appliqueront:

* Le doctorant paiera les droits d’inscription dans chaque université (d’origine-UPPA- et partenaire en cas de co-tutelle) au moins une fois.
* Le doctorant devra effectuer une mobilité au sein de l’université ou l’établissement partenaire de 9 mois au minimum.
* Les frais de fonctionnement liés au projet et à la soutenance de thèse ne sont pas pris en charge dans le cadre de l’appel à projets.
* Pour chaque thèse financée, une convention de cotutelle ou de co-direction devra être signée entre les deux établissements partenaires, précisant notamment les modalités de déroulement de la thèse.
* Les dispositions qui s’appliquent sont celles prévues dans le cadre des conventions cadres de coopération et de cotutelle signées entre les partenaires.
* Les instances des établissements seront tenues informées du processus et des résultats.

**CALENDRIER**

* Publication conjointe de l’appel à projets : 28/03/2018
* Date limite de dépôt des dossiers : 11/05/2018
* Examen des dossiers par la commission mixte : première quinzaine de juin
* Auditions des candidats sélectionnés : vers mi-juin
* Publication des résultats (projets et candidats sélectionnés) : vers fin juin

(liste principale + liste d’attente)

* Début des thèses doctorales : septembre 2018

**COMMISSION MIXTE**

La commission mixte paritaire, sera constituée exclusivement d’enseignants-chercheurs et chercheurs et comportera au minimum quatre membres; seuls ces derniers participent aux discussions et délibérations finales.

**GRILLE DE NOTATION**

L’évaluation des dossiers sera faite en fonction des critères suivants :

* Évaluation du projet de thèse : Objectifs / Intérêts du projet de thèse / Méthodologie (/20 points)
* Intérêt du projet de thèse pour le Liban (/20 points)
* Équipes de recherche, directeur de thèse ; complémentarité scientifique des deux équipes (/25 points)
* Perspectives / lien avec projet en cours ou à venir (européen, CEDRE, projet CNRS-L…) (/5 points)
* Dossier du doctorant : CV et dossier académique (/30 points)